Collège André Masson
Saint-Loup-sur-Semouse

académie de Besançon
Éducation nationale

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 MAI 2020

Présidente : Mme VILLEMIN-BERARD Corinne

Secrétaire de Séance : Mme SONTOT

Membres absents excusés : Mmes BATHELOT, SIA, TRIMAILLE, SAUVAUGE et MM. AGHOUTANE, TARTARIN

Membres absents : Mme PETIT, M. GOLDMAN

Membres présents en début de séance : 16 (dont 2 invités : M. PALMISANO et Mme HAGEMANN)

Quorum : 13

ORDRE DU JOUR

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2019
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations de la Cheffe d'Etablissement sur le protocole sanitaire ministériel
4. Règles d'organisation propres à l'établissement pendant la période de déconfinement
5. Modifications du Règlement Intérieur

II – AFFAIRES FINANCIERES

1. Approbation du compte financier 2019
2. Approbation de la ventilation du résultat 2019

III – QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DECISIONS ACTEES	VOTE	INFORMATION
Approbation du PV du CA du 25/11/2019	X		
Approbation de l'ordre du jour	X		
Informations de la Cheffe d'Etablissement		X	
Modifications du Règlement Intérieur		X	
Approbation du compte financier 2019		X	
Approbation de la ventilation du résultat 2019		X	

A Saint-Loup, le 2 juin 2020

La Présidente,

C. VILLEMIN-BERARD

La Secrétaire de séance,

D. SONTOT

Le quorum étant atteint, Madame la Principale ouvre la séance à 17h35.
Madame la Principale remercie Madame Sontot d'assurer le secrétariat de séance.

Madame la Principale souhaite la bienvenue aux différents membres pour ce Conseil d'Administration qui se tient dans des conditions particulières et remercie M. Bordot, en tant que maire tout juste élu, de bien vouloir représenter la municipalité en attendant la création des différentes commissions.

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 novembre 2019

POUR : 14 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Le PV est approuvé à l'unanimité

2) Approbation de l'ordre du jour

Madame la Principale annonce l'ajout de deux points à l'ordre du jour :
« Ventilation du résultat 2019 » dans le chapitre Affaires Financières et le second, à la demande du collège des professeurs qui souhaite faire lecture d'une motion dans le cadre des « Questions diverses »

POUR : 14 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Arrivée de M. K. Garret à 17h47.

3) Informations de Madame la cheffe d'établissement

Madame la Principale fait lecture d'un courrier de l'hôpital de Vesoul remerciant le collège pour un don de matériel ; M. Bague, gestionnaire, détaille ce qui a été donné, il ajoute que Mme Battaglia, professeur de technologie, a confectionné des visières chez elle, au moyen de l'imprimante 3D du collège et précise à qui elles ont été distribuées. M. Bordot remercie pour ce don de visières.

Madame la Principale ajoute que Mme Cordier, infirmière scolaire, s'est portée volontaire pour renforcer les services de neurologie et cardiologie de l'hôpital de Vesoul durant la période de confinement.

Madame la Principale informe que la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid 19 a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et les élèves dans leur grande majorité.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires du second degré progressivement, à partir du 18 mai 2020 et ceci dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Ce guide riche de 53 pages précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des établissements scolaires après la période de confinement et dans le respect des prescriptions des autorités sanitaires.

Il précise les cinq principes fondamentaux qui guident note action :

1- **Maintien de la distanciation physique**
2- **Application des gestes barrières**
3- **Limitation du brassage**
4- **Nettoyage et désinfection des locaux et matériels**
5- **Fonction, Information et Communication**

et présente des fiches thématiques concernant le quotidien de l'établissement (la salle de classe, la demi-pension, la récréation, l'EPS…)

Sa mise en œuvre détaillée dans le point suivant a nécessité une collaboration de tous les instants entre les services de l'Education nationale et le Département 70 qui ont élaboré conjointement le « Protocole de reprise des collèges de Haute-Saône ».

Pour ce qui concerne notre académie, tributaire comme partout en France de la couleur de la région, la reprise est prévue au plus tôt le 2 juin avec le calendrier prévisionnel de rentrée progressive suivant :

- 2 juin : rentrée des classes de 6ème /5ème
- 8 juin : rentrée des classes de 4ème /3ème

La pré-rentrée des enseignants sera fixée dans la semaine précédant le 2 juin.

Les agents du département ont repris leur activité au collège le 11 mai et ont fait un formidable travail, non seulement de nettoyage approfondi mais aussi d'adaptation des locaux (restaurant scolaire, salles de classes sanitaires…).

Madame la Principale les remercie au passage, comme les autres personnels administratif et éducatif qui n'ont pas ménagé leur peine pour cette pré-remise en route.

Un groupe de travail s'est réuni rapidement et très régulièrement autour de ce protocole, puisque les collèges du département accueillant habituellement des élèves de primaire devaient ouvrir leur restauration scolaire à compter du 14 mai, date de retour des élèves dans les écoles.

Aucune inscription des écoliers pour la cantine n'a été recueillie jusqu'au 2 juin.

M. Despoulain, conseiller départemental, signale que le Président du conseil départemental remercie Madame la Principale pour son implication personnelle dans les groupes de travail pour la mise en place du protocole.

4) Règles d'organisation propres à l'établissement pendant la période de déconfinement :

Madame la Principale annonce que le groupe de travail, composé de M. Simonin, chef cuisinier, M. Garret J-P, agent de prévention, Mme Cordier, infirmière scolaire, Mme Sontot, CPE, M. Garret K., principal-adjoint et d'elle-même, a défini de nouvelles règles de vie commune dont l'objectif est de garantir les conditions de santé et de sécurité au travail.

Le document synthétisant ces règles se trouve dans les pochettes de travail, il s'appuie complètement sur le protocole national.

Après validation par le Conseil d'Administration, il sera mis à la disposition de tous les parents, élèves et personnels dans le cadre de la réouverture du collège.

Il est complété par différents protocoles spécifiques à destination des

- Agents
- Professeurs
- Personnels de vie scolaire

ainsi que par une note d'information aux parents et par un protocole sanitaire de la demi-pension pour les commensaux et les élèves de primaire.

M. Bague détaille le protocole sanitaire concernant le nettoyage et la désinfection des locaux, ainsi que le fonctionnement de la cantine. Il précise que leur fournisseur en produits de désinfection est venu au collège afin de former les agents aux procédures à appliquer et il l'en remercie.

Madame Sontot détaille le protocole concernant la journée type d'un élève au collège.
Madame Kial, représentante des parents d'élèves, demande si du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des élèves. Madame la Principale lui répond que l'établissement a souhaité privilégier le lavage des mains, au minimum toutes les deux heures, mais qu'il y en aura dans les salles de classe ainsi qu'à la sortie de la demi-pension.

Madame la Principale détaille le protocole EPS et explique à l'assemblée la demande à la mairie de l'utilisation du gymnase, uniquement pour le lavage des mains et le changement de tenue pour nos élèves afin de respecter les procédures élémentaires d'hygiène.
M. Bordot salue le travail accompli pour l'élaboration de ce protocole. Il précise qu'actuellement, il n'est pas en situation de permettre l'ouverture du gymnase, n'ayant pas de personnel pour en assurer la désinfection ; il ajoute que le gymnase devrait à l'heure actuelle être fermé puisque des travaux devaient avoir lieu.
Madame la Principale répond qu'elle comprend cette réponse négative et que, de ce fait, les enseignants d'EPS vont devoir retravailler leur protocole.

Madame la Principale donne la parole à Mme Cordier, Infirmière scolaire afin qu'elle précise la procédure de partenariat ARS / Rectorat relative aux modalités d'analyse et de gestion des personnels / élèves symptomatiques dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19, et qu'elle présente la cellule CORONAGIR.

POUR : 14 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

L'organisation est adoptée à l'unanimité

Départ de M. Bordot à 18h48.

5) Modifications du Règlement Intérieur :

Les modifications proposées ont été envoyées aux membres du Conseil d'Administration.
Elles concernent particulièrement :

- Le rôle de l'infirmière qui devient plus précis
- L'hygiène des élèves
- L'attitude des élèves tant sur le plan vestimentaire, que sentimental et comportemental

Madame la Principale donne la parole à Mme Sontot pour des précisions supplémentaires. Celle-ci reprend point par point les modifications apportées.

M. Despoulain demande si les parents connaissent l'ENT, Madame la Principale donne des précisions sur l'Espace Numérique de Travail et sur le fait que sa mise en place a été retardée par la crise sanitaire.

POUR : 14 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité

Départ de Madame Roger, représentante des parents d'élèves, à 19h03.

II – AFFAIRES FINANCIERES

1. Approbation du compte financier 2019

M. Bague présente le compte financier.
Il insiste notamment sur le bilan des voyages 2019 en précisant que pour le séjour à Paris, de nombreuses subventions ont permis que la part des familles soir ramenée à 0.
S'agissant des sections sportives, il est noté que les familles participent à 50 % pour l'achat de la tenue.

Madame la Principale ajoute que la gestion financière de l'établissement est menée au service du dynamisme éducatif du collège, dans le cadre du développement durable, en faveur du sport et dans le respect des valeurs véhiculées au collège.
Elle remercie le syndicat-inter-communal, qui, avec la subvention attribuée au collège, a permis la réalisation de plusieurs projets.

M. Palmisano présente le fonds de roulement, la capacité d'autofinancement, l'affectation du résultat, l'analyse financière, les autres ratios et la conclusion sur l'analyse financière globale.

POUR : 13 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

Le compte financier 2019 est adopté à l'unanimité

2. Approbation de la ventilation du résultat 2019

POUR : 13 **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

La ventilation du résultat 2019 est adoptée à l'unanimité

III – QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation, en l'occurrence Madame Beaudouin, font lecture d'une motion concernant la rentrée 2020.

MOTION

« Les représentants des personnels enseignants élus au Conseil d'Administration du collège de Saint Loup sur Semouse souhaitent alerter la communauté éducative et les services de la Directrice Académique de la Haute-Saône.
Ils réclament que soient revus les moyens alloués au collège pour la rentrée 2020.
Le collège André Masson fait partie des 1089 Réseaux d'Education Prioritaire de France, dont l'objectif est de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

A ce titre, nous vous indiquons :

- ***Nous nous étonnons de la perte de dix élèves (prévision rectorale) entre le niveau 4è et 3è alors que dans les années antérieures, nous n'avons jamais subi une telle baisse. Avec des effectifs de 26 à 27 élèves par classe de 3è, il nous sera plus difficile de mener à bien cette mission.***

- ***Les résultats au brevet de la session 2018 sont inférieurs à la moyenne départementale :***
    - ***Etablissement : 78,8 %***
    - ***Département : 83,6 %***

- ***Taux de retard à l'entrée en 6° :***
    - ***2017 / 2018 : 8.8 %***
    - ***2018 / 2019 : 10.6 %***

- ***Le collège de Saint Loup accueille 55,8 % de PCS défavorisés (contre 43,5 % au niveau départemental) aussi la problématique sociale des familles et des élèves nécessite un travail important pour faire réussir tous les élèves et ainsi combattre les inégalités au sein du système éducatif***

- ***Les allophones, non comptabilisés dans les effectifs, sont bien présents dans les classes, nécessitent une disponibilité des enseignants ainsi qu'une prise en charge individualisée, d'autant plus qu'en raison des situations administratives des familles, ces élèves arrivent et partent en cours d'année sans réelle stabilité, et que seules 9h abondent le dispositif UPE2A***

- ***Détérioration du climat scolaire***
    - ***Heures de retenue pour le niveau 3ème (127 pour l'année scolaire 2018/2019 et 130 pour les seuls deux premiers trimestres de 2019/2020)***

  Par ailleurs, l'évaluation Pisa nous rappelle que les inégalités persistent et que cela ne mesure pas uniquement les performances scolaires mais s'intéresse aussi au climat scolaire. On peut légitimement penser que c'est là que l'on trouvera un levier de progression.

- ***Concernant le profil Segpa, pas assez de places sur le collège de Luxeuil les Bains ou refus des parents, on accueille de nombreux élèves qui sont de fait en grandes difficultés d'apprentissage.***

- ***La pandémie a, en outre, fait ressortir le nombre d'élèves décrocheurs faute de matériel numérique ou de connexion adaptée, et/ou de difficultés d'accompagnement des familles Ces élèves nécessiteront une attention particulière dès la rentrée 2020. Or des classes surchargées risquent de les défavoriser à nouveau, s'ils sont 26 par classe.***

C'est pourquoi, il est indispensable que nous obtenions 26 heures complémentaires afin de maintenir les quatre classes de 3è pour la rentrée 2020-2021.
Il est bien sûr évident que nous ne souhaitons pas que cela se fasse au détriment des autres niveaux qui eux aussi, rencontrent les mêmes difficultés. »

M. Lamirey, enseignant, précise qu'il est nécessaire de faire de plus en plus de différenciation pédagogique avec nos élèves à profil particulier, et que des effectifs augmentés sur les classes de 3ème ne vont plus permettre ce travail au plus près des demandes des élèves. Les élèves entrant en 6ème au collège de Saint loup sont parmi les plus en retard de tous les collèges.

M. Despoulain souscrit à la démarche, en tant qu'ancien enseignant, et demande s'il n'est pas possible de valoriser tout ce qui est déjà fait en faveur des élèves.

Madame Kial ajoute que les parents soutiennent la démarche et trouvent inquiétant qu'on puisse envisager une augmentation des effectifs dans les classes, alors même que beaucoup

d'élèves sont en difficulté et que la crise actuelle va rendre le travail encore plus difficile dans les mois à venir.

Madame Boubechira souligne tout le travail d'accompagnement, de soutien, effectué par les enseignants tout au long de l'année, mais aussi durant toute cette période de confinement.

Les parents envisagent eux aussi une action en vue d'obtenir les heures nécessaires au maintien de la 4ème classe au niveau 3ème.

La séance est clôturée à 20h00 et Madame la Principale remercie l'ensemble des membres pour leur présence malgré des conditions d'accueil inédites liées à la crise sanitaire.

MOTION

Les représentants des personnels enseignants élus au Conseil d'Administration du collège de Saint Loup sur Semouse souhaitent alerter la communauté éducative et les services de la Directrice Académique de la Haute-Saône.
Ils réclament que soient revus les moyens alloués au collège pour la rentrée 2020.
Le collège André Masson fait partie des 1089 Réseaux d'Education Prioritaire de France, dont l'objectif est de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

A ce titre, nous vous indiquons :

- Nous nous étonnons de la perte de dix élèves (prévision rectorale) entre le niveau 4è et 3è alors que dans les années antérieures, nous n'avons jamais subi une telle baisse. Avec des effectifs de 26 à 27 élèves par classe de 3è, il nous sera plus difficile de mener à bien cette mission.

- Les résultats au brevet de la session 2018 sont inférieurs à la moyenne départementale
    - Etablissement 78,8 %
    - Département 83,6 %

- Taux de redoublement à l'entrée en 6è en hausse ces chiffres sont ceux du **retard** à l'entrée en 6°
    - 2017 /2018 8.8 %
    - 2018/2019 10.6 %

- Le collège de Saint Loup accueille 55,8 % de PCS défavorisés (contre 43,5 % au niveau départemental) aussi la problématique sociale des familles et des élèves nécessite un travail important pour faire réussir tous les élèves et ainsi combattre les inégalités au sein du système éducatif

- Les allophones non comptabilisés dans les effectifs, sont bien présents dans les classes, nécessitent une disponibilité des enseignants ainsi qu'une prise en charge individualisée, d'autant plus qu'en raison des situations administratives des familles, ces élèves arrivent et partent en cours d'année sans réelle stabilité, et que seules 9h abondent le dispositif UPE2A

- Détérioration du climat scolaire
    - Heures de retenue (pour les élèves de troisième) 127 pour l'année scolaire 2018/2019 et 130 pour les deux trimestres de2019/2020)

  Par ailleurs, l'évaluation Pisa nous rappelle que les inégalités persistent et que cela ne mesure pas uniquement les performances scolaires mais s'intéressent aussi au climat scolaire. On peut légitimement penser que c'est là que l'on trouvera un levier de progression.

- Concernant le profil Segpa, pas assez de places sur le collège de Luxeuil les Bains ou refus des parents, on accueille de nombreux élèves qui sont de fait en grandes difficultés d'apprentissage.

- La pandémie a, en outre, fait ressortir le nombre d'élèves décrocheurs faute de matériel numérique ou de connexion adaptée, et/ou de difficultés d'accompagnement des familles Ces élèves nécessiteront une attention particulière dès la rentrée 2020. Or des classes surchargées risquent de les défavoriser à nouveau, s'ils sont 26 par classe.

  C'est pourquoi, il est indispensable que nous obtenions 26 heures complémentaires afin de maintenir les quatre classes de 3è pour la rentrée 2020-2021. Il est bien sûr évident que nous ne souhaitons pas que cela se fasse au détriment des autres niveaux qui eux aussi, rencontrent les mêmes difficultés.